

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 décembre 2024, à 16 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présents monsieur le conseiller Charles Méthé et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : M. André-Pierre Contandriopoulos

Assiste en visioconférence : Mme Sophie Sirois

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 16 h 06.

2. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres du conseil ont été convoqués le 11 décembre 2024. L'avis a été notifié par courrier électronique.

3. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. M. André-Pierre Contandriopoulos a motivé son absence.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 24.12.13.01

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

5. Discours de Madame la mairesse sur le budget 2025

Madame Louise Newbury présente le budget 2025 qui trace les orientations pour l'année 2025.

6. Adoption des postes de dépenses et de revenus pour l'année 2025

Résolution numéro 24.12.13.02

ATTENDU QUE le budget 2025 compte de nouveaux postes de dépenses et de nouveaux postes de revenus ;

ATTENDU QUE dans le budget 2025 des postes de dépenses et de revenus ne sont pas reconduits ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte les postes de revenus et les postes de dépenses tel que présentés lors de la confection du budget.

Adoptée à l'unanimité

7. Adoption du budget 2025

Résolution numéro 24.12.13.03

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal, le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a préparé des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU qu'un avis public pour annoncer la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget a été donné le 30 novembre 2024 ;

En conséquence, **il est donc proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte le budget 2025 ci-après :

DÉPENSES

Dépenses générales

Administration générale	244 130 \$
Sécurité publique	43 006 \$
Transports	126 148 \$
Hygiène du milieu	33 305 \$
Santé et bien-être	9 835 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	38 669 \$
Loisirs et Culture	59 940 \$
Frais de financement	12 435 \$
Remboursement de la dette à long terme	7 700 \$
TOTAL DES DÉPENSES GÉNÉRALES	575 168 \$

RECETTES

Recettes générales

Taxe foncière générale	339 446 \$
Taxe spéciale Centre communautaire (R.151)	8 919 \$
Taxe spéciale Emprunt temporaire TECQ	1 900 \$
Taxe spéciale Rénovation toitures bureau municipal et hangar (R.192)	5 448 \$
Taxe spéciale Garage municipal (R.200)	3 868 \$
Taxe de service sur le traitement des matières résiduelles	24 186 \$
Paiements tenant lieu de taxes	4 298 \$
Services rendus	37 321 \$

Imposition des droits	9 000 \$
Intérêts	1 725 \$
Autres revenus	12 500 \$
Transferts	85 954 \$
Affectations	
Surplus accumulé non affecté	22 604 \$ (1)
Fonds d'infrastructures des équipements culturels	5 331 \$ (2)
Fonds éolien	2 000 \$ (3)
Fonds des Élections municipales	5 793 \$
Subvention perçue d'avance MADA	4 875 \$
TOTAL DES RECETTES GÉNÉRALES ET DES AFFECTATIONS	575 168 \$

Explications des affectations :

- (1) Financement de 50 % des coûts pour le poste de directeur-adjoint pour assurer la transition et 50 % des coûts pour la Charte des paysages
- (2) Paiement de certaines dépenses liées à l'activité touristique affectant les équipements culturels, de loisir et de transport
- (3) Financement de 50 % des coûts pour la Charte des paysages

Adoptée à l'unanimité

8. Période de questions

Deux personnes sont présentes. Les questions et les interventions portent sur les sujets suivants :

Sécurité publique

- Q. : La réduction du budget est liée à la non-utilisation d'un inspecteur provenant de la MRC ?
R. : Exact

Élection municipale 2025

- Q. : Y a-t-il de l'argent mis pour les prochaines élections ?
R. : À chaque année la Municipalité met dans un fonds un montant pour couvrir les coûts d'une élection. Selon les prévisions de coûts pour l'élection 2025, nous puisons dans le fonds élection pour couvrir les dépenses.

Répartition de certaines dépenses sur plusieurs années

- Q. : Il y a des dépenses réparties sur 3 ans ?
R. : Certaines dépenses sont réparties sur 3 ans pour éviter des hausses de taxes plus importantes lors d'une année. Cela amène une stabilité du taux de taxation.

Charte des paysages

- Q. : La Carte des paysages c'est quoi ?
R. : C'est un document qui présente chaque secteur de l'île avec un plan d'action. Cela présente la richesse de l'île pour les plantes, la géologie, etc.

9. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 24.12.13.04

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par M. Charles Méthé**, à 16 h 29.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.